

Orientation 2 la politique culturelle de la MRCAL : Le soutien à l'action culturelle

Objectif 1 : Soutenir quatre actions de valorisation et de connaissance sur le patrimoine culturel de la MRCAL d'ici le 31 décembre 2017

**1.3 TENUE DE QUATRE SÉANCES D'INFORMATION MUNICIPALES SUR LES TYPES D'INTERVENTION, MESURES ET OUTILS À ADOPTER EN CONCORDANCE AVEC LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL**

**RÉSUMÉ**

Le promoteur du projet : la MRCAL

L'action vise à tenir quatre rencontres d'information (par secteur géographique de la MRCAL) suivant la réalisation de l'inventaire du patrimoine culturel afin de présenter les recommandations de la firme Patri-Arch aux municipalités. La rencontre aura pour objectif de bien présenter l'inventaire du patrimoine culturel, les mesures de protection s'offrant aux municipalités et les démarches à suivre. Les conseils municipaux et le personnel municipal seront invités à ces rencontres. L'agente de développement culturel de la MRCAL sera accompagnée de la firme Patri-Arch pour la présentation de ces rencontres.

**DÉPENSES RÉELLES**

**Coûts**

Honoraires professionnels	4 000 \$
<b>Total</b>	<b>4 000 \$</b>

**Financement**

Entente de développement culturel	4 000 \$
<b>Total</b>	<b>4 000 \$</b>